

Rapport de gestion
Caisse Maladie du personnel communal de la ville de Neuchâtel

20
17

Caisse-maladie
du personnel communal
de la Ville de Neuchâtel

Votre assureur en bref

La caisse-maladie du personnel communal de la Ville de Neuchâtel évolue dans le domaine de l'assurance indemnités journalières LAMal. Ces activités font l'objet d'une surveillance continue et stricte de la part de l'autorité de surveillance, l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique).

Raison sociale

Caisse-maladie du personnel communal de la Ville de Neuchâtel

Statut juridique

Fondation au sens des art. 80 ss CCS

Siège social

Neuchâtel

Conseil de fondation

Présidente	Mme Karin Perraudin
Vice-président	M. Fabio Bongiovanni
Secrétaire	M. Roland Eberle
Membres	M. Hugues Apothéloz M. Urs Schwaller

Direction

Directeur général	M. Paul Rabaglia
Directeurs	M. Vincent Claivaz M. Marc Olivier Delévaux M. Olivier Follonier M. Thomas J. Grichting M. Florian Raemy Mme Sophie Revaz

Organe de révision externe

Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
1002 Lausanne

Vers une nouvelle ère

Le monde a changé. Vous avez changé. Le Groupe Mutuel aussi. Chaque jour, nous essayons de démontrer par nos actes, que nous sommes au service de nos clients pour leur faciliter la vie, être efficace, équitable, rapide. Cet engagement collectif pour le service à la clientèle existe depuis de nombreuses années. L'assuré était, il est et surtout il sera encore plus au centre de nos préoccupations.

Nous visons l'excellence du service à l'interne et à l'externe. Pour y parvenir, nous essayons de traiter les demandes à satisfaction et dans les meilleurs délais, tout en identifiant nos potentiels d'amélioration. Ceci afin d'en tirer les meilleures leçons pour l'avenir de nos relations avec tous nos clients. C'est le minimum que nos assurés sont en droit d'attendre. Pour réussir à l'avenir, nous devons encore en faire plus et nous avons pris le chemin pour y parvenir.

Durant l'année commerciale 2017, nous avons perdu des assurés dans l'assurance obligatoire des soins. Ces pertes sont réelles, mais, elles ne disent pas tout, et de très loin, sur la santé globale du Groupe Mutuel. La solidarité financière s'est renforcée. Les efforts nécessaires ont été entrepris pour renforcer nos réserves. Les autres secteurs d'activité sont florissants, notamment celui dédié aux assurances pour les entreprises.

Une autre grande évolution a nécessité un long travail préparatoire tout au long de l'année écoulée. Il s'agit de la mise en place en 2018 d'une nouvelle structure juridique, plus simple, plus efficace, plus transparente. Cette nouvelle organisation, basée sur une holding chapeauté par une fondation à but non lucratif apporte plus de clarté sur le fonctionnement de l'entreprise. Elle correspond à l'ultime étape du renforcement des règles de gouvernance et de compliance au sein du Groupe Mutuel. Tout en dotant l'entreprise d'une structure qui facilitera la diversification, notamment au travers de la prise de participations dans des nouveaux modèles d'affaires.

La digitalisation et la numérisation sont une réalité quotidienne dans un secteur comme le nôtre. Mais, dans notre esprit, il ne s'agit pas d'un but en soi. Nous le faisons dans un seul objectif: être encore mieux au service des assurés et des clients du Groupe Mutuel, leur faciliter la vie, leur simplifier le quotidien.

L'innovation joue ainsi un rôle très important dans cette nouvelle orientation que nous voulons insuffler au sein du Groupe Mutuel. L'objectif est clair. Nous souhaitons développer de nouveaux marchés mais surtout, anticiper et imaginer, le secteur des assurances santé de demain.

C'est un peu le début d'une nouvelle ère orientée vers la consolidation et vers la qualité des services que nous offrons. Par nos efforts, nous désirons évidemment être en phase avec l'évolution du monde de l'assurance, mais aussi, au travers des différents projets que nous portons, être à la pointe du progrès pour, encore une fois, le bien-être de nos assurés.

Chiffres-clés

		2017	2016
Résultat annuel	Fr.	236'338	214'552
Nombre d'assurés assurance perte de gain (LAMal)		1'735	1'699
Total du bilan	Fr.	3'951'514	3'903'308

Chiffre d'affaires par secteur d'activité

Assurances perte de gain (LAMal) - Assurance individuelle	Fr.	-	-
Assurances perte de gain (LAMal) - Assurance collective	Fr.	1'756'463	1'769'385
Total	Fr.	1'756'463	1'769'385

Provisions totales pour sinistres non-liquidés	Fr.	38'000	15'000
en % des prestations nettes d'assurance		3,56%	1,32%

Total des fonds propres LAMal (base de calcul SST)	Fr.	2'964'876	2'723'538
en % des primes		337,60%	307,85%

Gouvernance

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est l'organe de conduite stratégique. Il décide de la position et de la stratégie d'entreprise, exerce la haute direction et la haute surveillance, fixe l'organisation et les principes du système de contrôle interne. Le Conseil de fondation est soutenu dans ses décisions par trois commissions spécialisées instituées au sein du Groupe Mutuel ; la commission d'audit, la commission stratégique et celle de rémunération et de nomination. Elles agissent pour le Groupe Mutuel, mais également pour la caisse maladie du personnel communal de la Ville de Neuchâtel lorsque le règlement d'organisation de celle-ci le prévoit. Les commissions informent régulièrement le Conseil de fondation de leurs activités.

Le Groupe Mutuel, Association d'assureurs

Le Groupe Mutuel est une association au service des institutions qui lui ont délégué la gestion de leurs activités. Il met son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition de ses membres qui sont des sociétés juridiquement autonomes et possèdent leurs propres organes.

Cette mise en commun des moyens permet de développer des synergies dont profite l'ensemble des sociétés membres et donc leurs clients. Les prestations de service sont clairement distinguées entre les différentes branches d'assurance, notamment entre l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et les assurances complémentaires (LCA), ainsi qu'entre les différents assureurs membres. Ces services sont facturés aux sociétés selon des clés de répartition objectives conformes aux bonnes pratiques en vigueur dans la branche et auditées par un tiers indépendant, afin que la contribution de chacune corresponde à l'utilisation réelle des ressources.

Le Groupe Mutuel peut également offrir ses prestations à des sociétés non membres de l'Association. C'est notamment le cas dans les domaines de l'assurance-maladie ou de la prévoyance professionnelle.

Direction générale

La conduite opérationnelle du Groupe Mutuel et de l'ensemble de ses membres incombe à la Direction générale, composée de cinq à sept membres en 2017. Elle met en oeuvre les stratégies approuvées par le Conseil de fondation et met en application les principes de gestion des risques. En outre, elle assure le suivi des évolutions légales et réglementaires et veille à leur respect.

Système de contrôle interne

Le Conseil de fondation a adopté des lignes directrices et des principes en matière de gestion des risques et des contrôles. Il a chargé la Direction générale de procéder à sa mise en oeuvre. Le processus de gestion des risques et le système de contrôle interne permettent d'identifier les risques potentiels, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates.

La mise en oeuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne suit le principe des trois lignes de défense. La première ligne de défense est assurée par la ligne de management et les unités opérationnelles. La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle, notamment les fonctions Compliance, Contrôle interne, Gestion des risques et Actuaire responsable. L'Audit interne forme la troisième ligne de défense.

Les fonctions de contrôles et l'Audit interne disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

Fonction Compliance

La fonction Compliance du Groupe Mutuel est en charge de la conformité avec la législation et de la réglementation interne et externe du Groupe Mutuel ainsi que de celle de toutes les sociétés lui ayant délégué l'exercice de la fonction Compliance.

Fonctions Contrôle interne et Gestion des risques

Les fonctions Contrôle interne et Gestion des risques sont en charge de la gestion intégrée des risques et contrôles, notamment de la revue indépendante des risques et contrôles ainsi que de l'animation du système de contrôle interne.

Audit interne

L'Audit interne soutient le Conseil de fondation dans son rôle de haute surveillance. Il informe régulièrement le Conseil de fondation du résultat de ses contrôles et propose des mesures d'amélioration.

Rémunération des membres du Conseil de fondation et de la Direction générale

La rémunération du Comité du Groupe Mutuel et des Conseils d'administration des sociétés qui en sont membres est régie par un règlement adopté par les organes de tous les membres de l'Association. Elle se compose d'honoraires fixes et du remboursement des frais de représentation ou de déplacement. Aucune part variable n'est allouée. Ce règlement, pour toutes les sociétés membres de l'Association, limite les rémunérations annuelles par entité à 25'000 francs pour le/la président(e) et à 24'000 francs pour les autres administrateurs. La rémunération annuelle totale des membres du Comité ou des Conseils d'administration est également plafonnée, quel que soit le nombre de poste d'administrateurs qu'ils occupent au sein de l'Association et de ses membres. Le plafond est de 200'000 francs pour le/la président(e) et de 80'000 francs pour les autres administrateurs. A ces montants s'ajoutent 10'000 francs par commission, mais au maximum 20'000 francs.

En 2017, la caisse-maladie du personnel communal de la ville de Neuchâtel a enregistré une charge annuelle à hauteur de 8'000 francs pour la rémunération de son Conseil de fondation, la rémunération la plus importante s'élevant à 1'600 francs.

La direction générale étant déléguée au Groupe Mutuel, ce dernier refacture ces frais aux sociétés membres.

En 2017, la rémunération totale des membres de la Direction générale s'est élevée à 2'672'440 francs (salaire de base et part variable ne pouvant excéder 20% du salaire de base, prestations de prévoyance et d'autres indemnités), la plus importante se montant à 497'262 francs. La part de la caisse-maladie du personnel communal de la ville de Neuchâtel sur cette rémunération de la Direction générale est de 0,03%, soit 675 francs, respectivement 126 francs pour la plus importante.

Gestion des capitaux

Après un début d'année en demi-teinte, l'augmentation des bénéfices des entreprises, la hausse modérée de l'inflation, les conditions financières toujours favorables et la perception positive de l'environnement général de la part des chefs d'entreprises et des ménages ont accéléré et surtout synchronisé la croissance économique à travers le monde en 2017. Les politiques monétaires des grandes banques centrales sont restées accommodantes, et la triple hausse des taux d'intérêt à court terme de la part de la Banque Fédérale américaine n'a pas infléchi la reprise. Les craintes déflationnistes ont disparu, et les créations d'emplois ont poursuivi leur ascension des deux côtés de l'Atlantique. La croissance du PIB mondial est restée toutefois modeste, et toujours en dessous de sa moyenne à long terme.

L'alignement de l'accélération de la croissance globale, la progression des bénéfices, la hausse modérée de l'inflation et le maintien de conditions financières favorables semblent militer pour la poursuite d'un environnement de marché sans heurt. Toutefois, le potentiel de déception sur les données d'activité réelle est de plus en plus élevé, les sondages de sentiment auprès des entreprises et des ménages étant au plus haut depuis de nombreuses années. Une normalisation de la politique monétaire plus rapide que prévu pourrait également donner un coup de frein à la poursuite de la croissance.

Le rendement des placements de la Caisse-maladie du personnel communal de la Ville de Neuchâtel s'élève à 4,18% en 2017, en nette hausse par rapport à la performance atteinte l'année précédente. La performance de la stratégie de placement retenue se situe quant à elle à 3,76%.

Rapport financier

La Caisse-maladie du personnel communal de la Ville de Neuchâtel a atteint un chiffre d'affaires net de 0,9 million de francs, soit une diminution de 2,2% par rapport à l'année 2016.

Les prestations nettes versées en faveur de nos assurés s'élèvent à 0,52 million de francs, en diminution de 6,8% par rapport à l'année précédente.

L'ensemble des frais de gestion et d'administration s'élèvent à 147'719 francs pour l'exercice 2017. Les frais administratifs sont en baisse en 2017 (-3,0%) et représentent 8,4% du volume des primes (8,6% en 2016).

Les charges et produits hors exploitation ont dégagé un bénéfice net de 82'990 francs, en majeure partie grâce au résultat net des placements.

Le résultat d'entreprise enregistré pour l'exercice 2017 un résultat bénéficiaire de 236'338 francs, montant intégralement attribué aux réserves. Nous relevons l'excellente santé financière de la fondation.

RAPPORT FINANCIER

9	Compte de résultat
10	Bilan
11	Tableau des flux de trésorerie
12	Tableau de variation des fonds propres
	Annexes aux comptes 2017:
13	Principes comptables et méthodes d'évaluation
15	Explications relatives au compte de résultat
16	Explications relatives au bilan
17	Autres indications
18	Utilisation du résultat
19	Rapport de l'organe de révision

Compte de résultat

	Annexe	2017	2016
Produits			
en CHF			
Primes acquises pour propre compte	1	874'337	893'673
Charges			
en CHF			
Charges de sinistres et prestations	2	-517'398	-554'934
Variation des provisions techniques	8	-28'000	35'000
Autres charges d'assurance		-27'872	-33'140
Total des charges de l'assurance		-573'270	-553'074
Frais de gestion et d'administration	3	-147'719	-152'242
Résultat technique de l'assurance		153'348	188'357
Autres charges financières		-7	-289
Produits sur les placements en capitaux	4	125'933	69'590
Charges sur les placements en capitaux	4	-37'936	-43'105
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-5'000	-
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux		82'990	26'195
Résultat de l'exercice		236'338	214'552

Bilan

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
Actifs en CHF			
Placements de capitaux	5	2'169'825	2'088'711
Comptes de régularisation	6	15'633	30'755
Créances	7	700'928	786'322
Liquidités		1'065'129	997'520
Total des actifs		3'951'514	3'903'308

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
Passifs en CHF			
Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal		2'802'313	2'565'975
Fonds propres		2'802'313	2'565'975
Provisions techniques pour propre compte	8	38'000	15'000
Autres provisions techniques	8	5'000	-
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	177'000	172'000
Comptes de régularisation	10	12'400	12'658
Dettes	11	916'801	1'137'674
Fonds étrangers		1'149'201	1'337'332
Total des passifs		3'951'514	3'903'308

Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2017	2016
Résultat	236'338	214'552
Amortissements / revalorisations sur les placements de capitaux	-55'805	4'791
Amortissements / revalorisations sur les créances	1'000	-4'000
Modification des provisions techniques pour compte propre	23'000	-35'000
Modification des autres provisions techniques	5'000	-
Modification des provisions pour les risques des placements de capitaux	5'000	-
Augmentation / diminution des créances	84'394	-426'062
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	15'122	-19'188
Augmentation / diminution des dettes	-220'873	847'429
Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	-258	5'758
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	92'918	588'280
Investissements / désinvestissements nets dans des placements de capitaux	-25'308	-24'902
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-25'308	-24'902
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Total du flux de fonds net	67'609	563'378
Liquidités état initial 01.01.	997'520	434'142
Liquidités état final 31.12.	1'065'129	997'520
Variation des liquidités	67'609	563'378

Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal	Résultat	Capital propre
Fonds propres au 31.12.2016	2'351'423	214'552	2'565'975
Répartition du résultat de l'année précédente	214'552	-214'552	-
Fonds propres au 01.01.2017	2'565'975	-	2'565'975
Résultat annuel		236'338	236'338
Fonds propres au 31.12.2017	2'565'975	236'338	2'802'313
Répartition du résultat de l'exercice	236'338	-236'338	-
Fonds propres au 01.01.2018	2'802'313	-	2'802'313

Annexe aux comptes 2017

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Présentation des comptes

Les comptes statutaires ont été établis selon l'ensemble du référentiel Swiss GAAP RPC et correspondent au droit suisse. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers.

Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont évalués aux valeurs cotées en bourse. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices non réalisés dans les produits ou comme des pertes non réalisées comptabilisées dans les charges du compte de résultat sur placements.

Les intérêts courus figurent dans les actifs de régularisation.

Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

Créances

Les créances envers les assurés, les tiers et les parties liées sont évaluées à la valeur nominale. Des provisions sur créances sont calculées sur les différents types de débiteurs afin de couvrir des risques de pertes d'encaissement.

Liquidités

Ce poste comprend les liquidités opérationnelles, évaluées à la valeur nominale.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres, y compris les provisions pour les coûts de traitement des sinistres, sont calculées selon la méthode du taux historique de liquidation et en tenant compte du rythme de remboursement connu à la date d'établissement des comptes. Ces provisions servent à estimer les sinistres survenus dans l'année mais pas encore payés car non annoncés par l'assuré, en attente de paiement ou navés partiellement.

Autres provisions techniques

Des provisions pour vieillissement sont constituées. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du volume des primes indemnités journalières LAMal.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Des provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées pour des risques spécifiques de marché sur les placements de capitaux, afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La méthode d'évaluation retenue est la „Risk adjusted capital“. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie, degré de probabilité).

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Dettes

Les engagements envers les tiers et les parties liées sont évalués à la valeur nominale.

Explications relatives au compte de résultat

1 Primes acquises pour propre compte en CHF	2017	2016	Variation
Primes brutes	1'756'463	1'769'385	-12'922
Primes de réassurance	-875'337	-889'673	14'336
Primes rétroactives	21'128	35'750	-14'622
Amortissement sur cotisations	-26'917	-25'790	-1'128
Variation de la provision "Du croire"	-1'000	4'000	-5'000
Total	874'337	893'673	-19'336

2 Charges de sinistres et prestations en CHF	2017	2016	Variation
Prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal	-1'067'068	-1'138'508	71'440
Part des prestations des réassureurs	549'670	583'574	-33'904
Total	-517'398	-554'934	37'536

3 Frais de gestion et d'administration en CHF	2017	2016	Variation
Commissions	-34'758	-32'783	-1'975
Frais d'exploitation divers	-112'961	-119'459	6'498
Total	-147'719	-152'242	4'523

La Caisse de la Ville de Neuchâtel a conclu une convention de gestion administrative avec le Groupe Mutuel Association.

4 Résultats sur les capitaux par catégorie en CHF	Produits	Charges	Résultat
Obligations et autres titres à revenu fixe	28'902	-20'977	7'924
Actions	6'568	-100	6'468
Autres placements	90'464	-16'859	73'605
Total	125'933	-37'936	87'997

Résultats par catégorie en CHF

Obligations et autres titres à revenu fixe	2017	2016	Variation
Intérêts	23'753	23'942	-189
Bénéfices réalisés	140	-	140
Pertes réalisées	-3'330	-	-3'330
Bénéfices non réalisés	5'010	6'531	-1'522
Pertes non réalisées	-17'378	-17'955	577
Charges sur capitaux	-270	-150	-120
Résultat	7'924	12'367	-4'443

Actions	2017	2016	Variation
Dividendes	4'688	4'779	-91
Bénéfices réalisés	-	-	-
Pertes réalisées	-100	-25	-75
Bénéfices non réalisés	1'880	780	1'100
Pertes non réalisées	-	-5	5
Charges sur capitaux	-	-	-
Résultat	6'468	5'529	939

Autres placements	2017	2016	Variation
Produits	8'541	7'577	963
Bénéfices réalisés	6'866	4'798	2'068
Pertes réalisées	-1'725	-4'285	2'560
Bénéfices non réalisés	75'058	21'183	53'874
Pertes non réalisées	-10'615	-15'813	5'198
Charges sur capitaux	-4'519	-4'872	353
Résultat	73'605	8'588	65'017

Explications relatives au bilan

5	Placements de capitaux en CHF		Valeur de marché au 31.12.2017	Valeur de marché au 31.12.2016	Variation
	Obligations et autres titres à revenu fixe		1'298'693	1'321'613	-22'920
	Actions		101'970	150'190	-48'220
	Liquidités		182'448	121'835	60'613
	Placements collectifs		586'623	494'996	91'627
	Instruments financiers dérivés		90	77	13
	Autres placements		586'714	495'073	91'640
	Total		2'169'825	2'088'711	81'114
	Instruments financiers dérivés en CHF	Devises	Valeur de marché au 31.12.2017		Total
			Actifs	Passifs	
	Opérations à terme - couverture	EUR		-94	-94
	Opérations à terme - couverture	USD	205		205
	Opérations à terme - couverture	GBP		-21	-21
	Total		205	-115	90
	Instruments financiers dérivés en CHF	Devises	Valeur de marché au 31.12.2016		Total
			Actifs	Passifs	
	Opérations à terme - couverture	EUR		-25	-25
	Opérations à terme - couverture	USD	102		102
	Total		102	-25	77
6	Comptes de régularisation actif en CHF		31.12.2017	31.12.2016	Variation
	Intérêts courus		11'078	11'362	-284
	Autres actifs transitoires		4'554	19'393	-14'839
	Total		15'633	30'755	-15'122
7	Créances en CHF		31.12.2017	31.12.2016	Variation
	Créances envers les preneurs d'assurance		151'889	163'989	-12'099
	- Rééval. des créances envers les preneurs d'assurance		-4'000	-3'000	-1'000
	Créances envers des réassureurs (parties liées)		549'670	583'574	-33'904
	Impôts anticipés		2'667	1'779	888
	Autres créances		701	39'980	-39'278
	Total		700'928	786'322	-85'394
8	Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF		31.12.2017	Attribution/ dissolution 2017	31.12.2016
	Provisions techniques pour propre compte				
	Provisions pour sinistre non liquidés indemnités journ. LAMal		75'000	-45'000	30'000
	Provisions pour sinistre non liquidés réassurance		-37'000	22'000	-15'000
	Total		38'000	-23'000	15'000
	Autres provisions techniques		31.12.2017	Attribution/ dissolution 2017	31.12.2016
	Provisions de vieillissement indemnités journalières LAMal		5'000	-5'000	-
	Total		5'000	-5'000	-
	Variation des provisions techniques			-28'000	

9 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux			
en CHF	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Taux de provisionnement déterminé	8.18%	8.26%	
Placements de capitaux	2'169'825	2'088'711	81'114
Provision nécessaire	177'000	172'000	5'000
Provision au bilan	177'000	172'000	5'000

10 Comptes de régularisation passif			
en CHF	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Autres passifs transitoires	12'400	12'658	-258
Total	12'400	12'658	-258

11 Dettes			
en CHF	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Engagements sur prestations auprès des preneurs d'ass.	16	2'538	-2'522
Primes encaissées d'avance	15'129	229'909	-214'780
Comptes de passage ⁽¹⁾	16'656	-	16'656
Engagement envers des réassureurs (parties liées)	875'337	889'673	-14'336
Dettes envers partenaires ou parties liées ⁽²⁾	9'665	15'554	-5'890
Total	916'801	1'137'674	-220'873

⁽¹⁾ Primes ou prestations échues qui ne peuvent ou ne sont pas déjà saisies dans le système de gestion informatique.

⁽²⁾ Les créances ou dettes envers partenaires ou parties liées comprennent des montants en compte courant avec le Groupe Mutuel Association et Mutuel Assurance Maladie SA.

Autres indications

Evénements survenus après la date du bilan

Aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'année écoulée n'est intervenu après la date du bilan jusqu'au 27 avril 2018.

Utilisation du résultat

en CHF	2017	2016
Bénéfice reporté	-	-
Résultat de l'exercice	236'338	214'552
Bénéfice disponible	236'338	214'552
./. Attribution à la réserve de l'assurance indemnités journalières LAMal	-236'338	-214'552
Solde du bénéfice à reporter	-	-

Au Conseil de fondation de la
Caisse-maladie du personnel communal de la Ville de Neuchâtel,
Neuchâtel

Lausanne, le 27 avril 2018

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse-maladie du personnel communal de la Ville de Neuchâtel, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 8 à 18) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.



Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al.3 CC en liaison avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

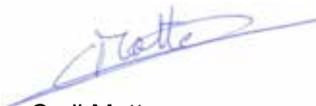
Conformément à l'article 83b al.3 CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Cyril Motte
Expert-réviseur agréé

Groupe Mutuel

Santé[®] Vie[®] Patrimoine[®] Entreprise[®]

Caisse Maladie du personnel communal de la ville de Neuchâtel
Hôtel de Ville – 2000 Neuchâtel



Sociétés d'assurance membres du Groupe Mutuel, Association d'assureurs: Avenir Assurance Maladie SA – Easy Sana Assurance Maladie SA – Mutuel Assurance Maladie SA – Philos Assurance Maladie SA – SUPRA-1846 SA
Fondation AMB – CM Ville de Neuchâtel – Groupe Mutuel Assurances GMA SA – Mutuel Assurances SA – Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations de prévoyance administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP – Mutuelle Valaisanne de Prévoyance